



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023012

Domaine : 2.2

Date de convocation : 30 juin 2023

Date de l'affichage : 30 juin 2023

Date d'affichage de la délibération : 07 juillet 2023

Objet : 12 – Création d'une servitude d'usage au profit de la commune

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV (à partir de 20h15), Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Frédérick TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX (jusqu'à 20h15)
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Joelle MARTINEZ
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

Absent : Mesdames Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Monsieur Pierre MATHEVET

Madame Agnès LUXIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 23 (jusqu'à 20h15), 24 (à partir de 20h15)
- Votants : 30

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

VU l'offre de la Société Sogeprom en date du 9 juin 2023 ;

VU le code civil et notamment les articles 637 à 710 ;

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230706-2023012-DE
Date de télétransmission : 19/07/2023
Date de réception préfecture : 19/07/2023

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagements, mobilité, urbanisme et environnement,

CONSIDERANT la proposition de la société SOGEPROM de créer une servitude d'usage sur les parcelles AE 73, AE 335, AE 643, AE 644 et AE 645 au bénéfice de la commune afin de permettre la mutualisation d'un parc de stationnement visiteurs de 21 places d'un programme à créer à proximité du groupe scolaire Simone Veil ;

CONSIDERANT l'intérêt public de mettre à disposition du public et notamment des usagers de l'école ce parc de stationnement du lundi au vendredi de 8h à 19h15 hors vacances scolaires et jours fériés;

CONSIDERANT la contrepartie demandée, à savoir l'entretien en nettoyage et travaux de cet espace ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accepter l'offre établie par la société Sogeprom en vue d'établir une servitude d'usage au bénéfice de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire et son adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Mobilité à définir avec plus de précisions les modalités pratiques de cette servitude.

AUTORISE Monsieur le Maire et son adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Mobilité de signer, pour le compte de la commune, l'acte de création de la servitude d'usage précédemment citée.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France